

# Charte utilisateur pour l'usage des ressources informatiques et Internet au collège Victor Schoelcher

## Préambule :

Cette charte se réfère au règlement intérieur de l'établissement et aux 5 législations suivantes :

- Loi d'orientation sur l'éducation du 10/07/1989
- Loi n° 78-17 du 06/01/1978 « Informatique, fichiers et libertés »
- Loi n° 85-660 du 03/07/1985 sur la protection des logiciels
- Loi n° 88-19 du 05/01/1988 relative à la fraude informatique
- Textes relatifs au « code de la propriété intellectuelle »

L'outil informatique ne doit être utilisé que dans un **objectif pédagogique**.

### 1. Règles générales d'utilisation du matériel

Le matériel informatique est fragile, il faut donc le manipuler avec précaution et respecter les procédures pour allumer et éteindre chaque poste.

Il est **interdit** :

- d'effacer ou de modifier des fichiers dont vous n'êtes pas propriétaire.
- de débrancher un périphérique.
- d'installer ou de désinstaller un logiciel sans autorisation.

### 2. Conditions d'accès au réseau pédagogique :

#### 2.1. Les comptes personnels

Pour se connecter, chaque utilisateur peut obtenir, sur demande auprès de l'administrateur réseau, un compte personnel (un nom d'utilisateur et un mot de passe).

**Ces comptes sont donc nominatifs, personnels et incessibles.**

A la fin de l'activité, l'utilisateur devra fermer sa session de travail en se déconnectant de son répertoire personnel.

Chaque utilisateur est donc **responsable** de ce qui se trouve sur son répertoire personnel et de ce qui se fait sous son nom de connexion.

Le répertoire personnel ne sert qu'à conserver des travaux personnels ou des fichiers utiles au travail scolaire.

**Aucun programme exécutable (type : \*.exe, \*.com...) ne doit être copié dans ce répertoire.**

#### 2.2. Utilisation des imprimantes

L'impression d'un document ne se fait qu'avec l'accord et sous le contrôle d'un enseignant.

*Il est recommandé de ne pas imprimer directement une page web, mais de récupérer les informations nécessaires par un copier/coller via traitement de texte chaque fois que possible.*

*Toute impression doit obligatoirement être précédée d'un aperçu, afin de vérifier et d'imprimer les pages réellement nécessaires. Seul un exemplaire du document obtenu sera imprimé, en qualité brouillon ou standard selon les besoins, les duplicata s'effectueront à partir d'une photocopieuse pour des questions d'économies.*

### 3. Règles particulières liées à l'utilisation de l'Internet

#### 1. L'accès à Internet

**Toute connexion à Internet doit se faire sous la responsabilité et le contrôle d'un membre du personnel éducatif et uniquement dans le cadre d'activités pédagogiques.**

L'utilisateur s'engage :

- à ne consulter Internet que pour la recherche qu'il a précisée ou qui a été fixée par l'enseignant
- à ne diffuser aucun document à caractère raciste, xénophobe ou pornographique.
- à fermer un site Internet et à quitter le poste informatique qu'il occupe lorsque cela lui sera demandé par un responsable quel qu'en soit le motif.

Les adresses des sites Internet consultés sont enregistrées et peuvent être analysées à tout moment par l'administrateur.

Les utilisations détournées d'internet par les élèves (blogs, etc...) mettant en cause des membres de la communauté scolaire, quel qu'en soit le support, tombent sous le coup d'une sanction civile et pénale.

#### 2. Messageries

L'accès à une messagerie électronique au collège ne s'effectue que dans le cadre d'un projet pédagogique. Idem pour les « chats ».

#### 3. Récupération des données et téléchargement de logiciels

La récupération de données d'un site est implicitement acceptée par celui qui propose la visite de son site, sauf pour les données qui sont expressément protégées (logos, marques...)

Il est important que chaque utilisateur s'assure de la fiabilité des informations trouvées et donc des sites visités.

Afin de ne pas perturber le fonctionnement du réseau, il est interdit de télécharger des logiciels sur Internet.

#### Mission de l'administrateur :

L'administrateur réseau veille à une bonne utilisation pédagogique du réseau et gère les comptes des utilisateurs

Il n'ouvre de compte qu'aux utilisateurs ayant pris connaissance et signé la charte. L'administrateur peut fermer un compte si l'utilisateur enfreint les règles énoncées ci-dessus.

#### **Je soussigné :**

Nom :

Prénom :

Classe :

**reconnais avoir pris connaissance de la charte informatique et m'engage à la respecter.**

Le.....

Signature de l'élève

Signature du représentant légal

**Les administrateurs réseau :**

**M. Bellal et M. Bourhis**